



## Municipalité du Village de Roxton Falls

Le 13 décembre 2024

N° de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
MRC d'Acton  
Municipalité du Village de Roxton Falls

### AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Province de Québec  
MRC d'Acton  
Municipalité du Village de Roxton Falls

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Chers élus,

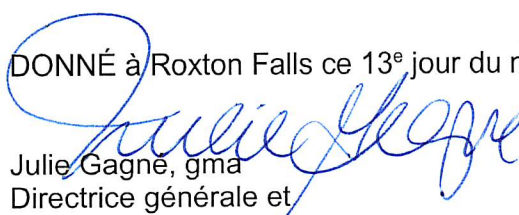
AVIS SPÉCIAL, vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par la présente, par Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue publiquement à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 26, rue du Marché, Roxton Falls, le lundi 16 décembre 2024 à 18h30.

### LE LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024 À 18H30

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Adoption du Budget de la Municipalité du Village de Roxton Falls pour l'année 2025.
2. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour 2025-2026-2027.
3. Période questions portant exclusivement sur le budget 2025 et le programme triennal d'immobilisations pour 2025-2026-2027.
4. Levée de l'assemblée.

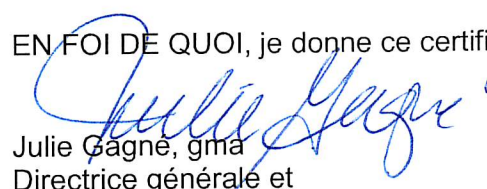
DONNÉ à Roxton Falls ce 13<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

  
Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

### SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION Par moyen technologique

Je déclare avoir signifié l'AVIS DE CONVOCATION relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls, prévue lundi 16 décembre 2024 à 18h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 26, rue du Marché à Roxton Falls, par courriel en date du 13 décembre 2024 à 11h36.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

  
Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière



## Municipalité du Village de Roxton Falls

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024 À 18H30

Tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé  
au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante  
Les conseillers : M. Daniel Roy  
M. Jonathan Bédard  
Mme Lynda Cusson  
Mme Marc-André Dubreuil  
M. Pierre Larivière

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Est absente : Mme Marie-Eve Massé

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière

267-12-2024

#### Adoption du Budget de la Municipalité du Village de Roxton Falls pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 956 du Code municipal, les délibérations et la période de questions lors de cette session portent exclusivement sur le budget;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale fait lecture et explique le budget 2025;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les prévisions budgétaires 2025 totalisant 2 009 000\$ en revenus et charges soient adoptées comme suit :

#### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – ANNÉE 2025

##### REVENUS

Le budget des revenus est réparti comme suit:

Taxes :		
- Taxe Foncière de base:	1 040 747\$	
- Taxes pour Sûreté du Québec :	102 607\$	
- Taxe d'égoût :	107 435\$	1 391 974\$
- Taxe collecte des matières résiduelles + ICI :	137 525\$	
- Revenus PRVIS (vidange installation septique):	3 660\$	
Taxes spéciales :		
-Taxe spéciale règ. #06-2004(Hôtel de ville)	17 068\$	
-Taxe spéciale règ. #07-2004(Caserne)	6 425\$	78 511\$
-Taxe spéciale règl. #03-2014 (DVP Dom.)	17 469\$	
-Taxe spéciale règl. #03-2017(Rue de la Rivière)	19 678\$	
-Taxe spéciale règl. #03-2021 (Piste multi.Rue du Marché)	17 871\$	
Crédits de taxes (programme de revitalisation)		- 80 028\$
Tenant lieu de taxes		
-École primaire :	30 750\$	
- Bureau de poste :	1 000\$	
- Redistribution redevances matières rés. :	2 000\$	
- Péréquation :	56 400\$	199 918\$
- Partage croissance point TVQ:	109 768\$	
Autres revenus de source locale (Services de premiers répondants)		
- Participation Canton/Béthanie :	28 450\$	
- Autres revenus PR :	9 000\$	37 450\$



## Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution  
ou annotation

Autres services rendus		
- Revenus de location (loyers) :	61 195\$	93 545\$
- Revenus administration incendie :	32 350\$	
Autres revenus (Droits de mutations immobilières, permis, intérêts, raccordement au réseau d'égout, contraventions, aide financière formation PR, etc.)		75 130\$
Transfert Programme d'aide financière à la voirie locale-RIRL-Rue de la Rivière (53 500\$) et TECQ (159 000\$)		212 500\$
<b>GRAND TOTAL DES REVENUS</b>		<b>2 009 000\$</b>

### BUDGET DES DÉPENSES:

Le budget des dépenses est réparti comme suit :

Administration générale		490 555 \$
Sécurité publique		316 035 \$
Transport routier		352 605\$
Hygiène du milieu		252 055\$
Santé et bien être		20 000\$
Aménagement et mise en valeur du territoire		45 220\$
Loisirs et culture		144 745\$
Frais de financement et remboursement de la dette:		185 405\$
Affectations:		
- Réserve pour vidange des bassins :	4 000\$	- 115 620\$
- Remboursement fonds de roulement :	31 380\$	
- Affectation-Réserve terrains dvp dom. :	-151 000\$	
Immobilisations:		318 000 \$
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>2 009 000\$</b>

La Municipalité doit donc pourvoir à des dépenses totalisant 2 009 000\$.

Les surplus budgétaires à chacun des postes du budget pourront être utilisés à d'autres fins que prévues, soit à un autre poste budgétaire ou en capitalisation sur des travaux municipaux.

Adoptée

268-12-2024

### Adoption du programme triennal d'immobilisations pour 2025-2026-2027

Il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Pierre Larivière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le programme triennal des immobilisations pour 2025-2026 et 2027 comme suit :



## Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution  
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls					Programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027						
Poste	CÔÛTS				FINANCEMENT						
	2025	2026	2027	Total	Régie financière (Budget)	Emprunt	Carrières sablières	F.D.R.	Surplus / Exc. Affecté	Subv. TECQ	Sous-total par projet
Administration générale <sup>1</sup>	8 000 \$			8 000 \$	8 000 \$						8 000 \$
Transport routier <sup>2</sup>	10 500 \$			10 500 \$				10 500 \$			10 500 \$
Transport routier <sup>3</sup>	310 000 \$			310 000 \$					151 000 \$	150 000 \$	310 000 \$
Hygiène du milieu <sup>4</sup>		150 000 \$	150 000 \$	300 000 \$							300 000 \$
Travaux pour nouveau seuil (voies)		50 000 \$	50 000 \$	100 000 \$							100 000 \$
<b>Total</b>	<b>328 500 \$</b>	<b>160 500 \$</b>	<b>200 000 \$</b>	<b>689 000 \$</b>							<b>689 000 \$</b>

*Pour information sur la TECQ 2024-2028:*  
Travaux à réaliser avec subvention: 796 642 \$  
Seuil minimal d'investissement à financer: 201 460 \$  
959 102 \$

Note:  
Les pouvoirs habituels en cette matière se retrouvent dans le Code municipal du Québec et la loi sur les villes et villages.  
La conseil d'une municipalité locale doit, au plus tôt et le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents. Communément appelé le programme triennal d'immobilisations (PTI), celui-ci doit être divisé en tranches annuelles et détailler, pour la période qui lui est convenue (2025), le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois.  
On PTI est émis en vertu des prévisions budgétaires de la municipalité et constitue un outil de planification indispensable à une saine administration. Comme le PTI constitue la clé du plan de développement local, il devrait être communiqué également avec le plan d'urbanisme qui établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique de la municipalité tout en présentant une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire.

Adoptée

### Période de questions portant exclusivement sur le budget 2025 et le programme triennal d'immobilisations pour 2025-2026-2027

Aucune présence enregistrée à la réunion.

269-12-2024

### Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jonathan Bédard  
Secondé par Marc-André Dubreuil  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 18h40.

Adoptée

Jean-Marie Laplante  
Maire

Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

**\*Je, Jean-Marie Laplante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**